



MUNICIPALITÉ CALIXA-LAVALLÉE

MODIFICATION AU SECOND PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Calixa-Lavallée, le 3 mars 2021 – La municipalité informe ces citoyennes et citoyens qu'une modification à son second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, a été apportée quant à la fin du programme :

- | | |
|--|------------------------|
| 1- Inscription au programme : | avant le 29 avril 2021 |
| 2- Adoption d'un règlement d'emprunt par la municipalité : | 4 mai 2021 |
| 3- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMAH : | août 2021 |
| 4- Fin du programme : | 31 octobre 2022 |

Pour profiter du programme, vous devez donc :

Nous faire parvenir votre formulaire d'inscription au programme avant le **29 avril 2021** et l'analyse de sol n'est pas obligatoire à ce stade.

En effet, l'analyse de sol ainsi que les travaux nécessaires pour la mise aux normes de votre installation septique pourront se faire lorsque le règlement d'emprunt aura été approuvé par le MAMAH. Les personnes inscrites au programme en seront informées le moment venu.

Par la suite vous devrez vous procurer un permis avant d'entreprendre les travaux.

Lorsque les travaux auront été complétés et que vous aurez en votre possession tous les documents requis, énumérés sur le formulaire de demande de financement, vous pourrez obtenir le financement (20,000\$ maximum), date limite **31 octobre 2022**.

Il est à noter que cette seconde version se veut la première année d'un programme triennal.

Pour informations supplémentaires, n'hésitez pas à appeler la direction au : 450-583-6470 poste 3.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la municipalité, en personne au bureau municipal lorsque la situation sera redevenue à la normale et une demande peut être faite par courriel à : directeur@calixa-lavallee.ca.

La direction.

(MAMAH : Ministère des affaires municipales et de l'Habitation)